



UNIVERSITÉ D'AVIGNON
ET DES PAYS DE VAUCLUSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

>>>

ARRÊTÉ CEJU N° 2011-15

COMPOSITION DU NOUVEAU COMITE TECHNIQUE

LE PRÉSIDENT

- VU l'article L 951-1-1 du code de l'éducation,
- VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- VU la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,
- VU la loi n°2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et notamment son article 9,
- VU le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat,
- VU l'arrêté du président n° 2011-8 du 8 juillet 2011 portant création du nouveau comité technique à l'université,
- VU les arrêtés du président n° 2011-10 et 14 des 8/7/2011 et 10/10/2011 relatifs à l'organisation du scrutin du 20/10/2011 pour l'élection des représentants des personnels au comité technique,
- VU l'article 27 des statuts modifiés de l'université,
- VU la proclamation des résultats du scrutin du 20/10/2011 signée du président de l'université.

ARRÊTE

Article 1

A compter du 16 novembre 2011 la composition du nouveau comité technique est arrêtée comme suit :

REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION	
M. ETHIS Emmanuel, président de l'université M. BOUBERTEKH Fathie, directeur général des services	
(assistés en tant que de besoin du ou des représentants de l'administration exerçant des fonctions de responsabilités et concernés par les questions ou projets de textes soumis à l'avis du comité technique)	
REPRESENTANTS DES PERSONNELS	
ELUS TITULAIRES	ELUS SUPPLEANTS
FSU-CGT	
BARACHIA Richard	MAURAND-VALET Anne
SUDREAU Daniel	HEIMBURGER Hervé
POGGI Marie-Hélène	MOREIL Françoise
BERRAG Allal	MIETTON Françoise
AUTONOME SUP/CSEN - SCENRAC/CFTC - SAGES/FAEN-SIAES - SIES/FAEN - SANPAI/FAEN	
CHAMPY Guillaume	MALLEM Amor
UNSA	
PETITCOLAS Emmanuel	PHILIPPE Antoine
BERNARD Ludovic	BOUMAZA Jean-Pierre
GATTELIER Christine	TOURNIAIRE David
SGEN-CFDT	
BLANCON Rémi	TREIL Catherine
FOUQUE Daisy	MARREL Guillaume

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Avignon, le 28 octobre 2011

Le président de l'université d'Avignon et des Pays de Vaucluse,



Emmanuel ETHIS